

12574/21

(OR. en)

PRESSE 29
PR CO 29

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3816^e session du Conseil

Justice et affaires intérieures

Bruxelles, les 7 et 8 octobre 2021

Présidents **Aleš Hojs**
Ministre slovène de l'intérieur
Marjan Dikaučič
Ministre slovène de la justice

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JUSTICE - 7 octobre.....	4
Détention provisoire.....	4
Parquet européen.....	5
Droits de l'enfant.....	5
Divers.....	6
– Propositions législatives en cours d'examen.....	6
– Conférence sur la réglementation de l'intelligence artificielle.....	6
– Situation des membres du pouvoir judiciaire en Afghanistan.....	6
– Code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne.....	7
Poursuites stratégiques altérant le débat public.....	7
AFFAIRES INTÉRIEURES - 8 octobre.....	8
Situation en Afghanistan.....	8
Dimension extérieure des migrations.....	9
– Plans d'action en matière de migration.....	9
– Situation migratoire sur différentes routes.....	9
Filtrage et rétention aux frontières.....	10
Dimension numérique des enquêtes sur les abus sexuels sur mineurs.....	11
Divers.....	11
– Propositions législatives en cours d'examen.....	11

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

–	Conférence ministérielle du Forum de Salzbourg	11
	Mise en œuvre de l'interopérabilité	12
	COMITÉ MIXTE	12
–	Défis liés au filtrage et à la rétention aux frontières	12
–	Mise en œuvre de l'interopérabilité	12
–	Divers	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

–	Évaluations de Schengen	13
–	Convention de La Haye de 1965 - adhésion de la Géorgie	13
–	Directive "carte bleue"	14
–	Directrice exécutive d'Europol	14
–	Cabo Verde - Facilitation de la délivrance de visas	14
–	Mesures en matière de visas concernant la Gambie	14
–	COVID-19: liste des pays à l'égard desquels les restrictions de déplacement devraient être levées	15

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JUSTICE - 7 octobre

Détention provisoire

Les ministres ont eu un débat sur la question de la détention provisoire, y compris les conditions de détention, qui a des incidences sur les libertés individuelles et qui est par ailleurs importante pour la confiance et la reconnaissance mutuelles.

Ils ont veillé en particulier à déterminer quelle priorité devrait s'attacher aux normes minimales pour les conditions matérielles de détention et aux droits procéduraux lors de la détention provisoire afin de renforcer la confiance mutuelle entre les États membres. Ils ont aussi examiné quelles autres mesures pourraient être prises au niveau de l'UE pour contribuer à améliorer les conditions de détention ou à accroître le recours à des mesures autres que la détention.

Les ministres ont souligné l'importance de mesures autres que la détention, qui devrait, ont-ils convenu, être utilisée en dernier ressort. Parmi les domaines d'action prioritaires mis en évidence en ce qui concerne les normes matérielles minimales figurent la problématique de la surpopulation, l'assistance médicale et psychologique et les mesures sanitaires et d'hygiène.

Les ministres ont estimé qu'il n'était pas nécessaire d'adopter des instruments juridiques supplémentaires sur les normes minimales au niveau de l'UE, étant donné que ces normes sont déjà définies dans diverses enceintes internationales. Au lieu de cela, l'accent devrait être mis sur une application plus efficace des normes existantes, par exemple celles qui sont établies au sein du Conseil de l'Europe. Un certain nombre de ministres ont suggéré qu'une action au niveau de l'UE pourrait se concentrer sur le partage des meilleures pratiques et la facilitation de la formation. Les ministres se sont félicités des possibilités déjà offertes par la Commission en ce qui concerne le financement de l'amélioration des conditions matérielles de détention et ils ont encouragé la Commission à prendre de nouvelles mesures à cet égard.

[Document informel des services de la Commission sur les conditions de détention et les droits procéduraux lors de la détention provisoire](#)

Parquet européen

La Commission et la présidence ont informé les ministres des derniers développements intervenus dans la création du Parquet européen. Le chef du Parquet européen a pris part aux travaux sur ce point.

Le Parquet européen a commencé ses activités le 1^{er} juin et mène déjà un certain nombre d'enquêtes concernant des affaires relevant de son mandat. Il a enregistré plus de 1700 rapports d'infractions émanant d'États membres participants et de parties privées, et 300 enquêtes ont déjà été ouvertes.

Les travaux se poursuivent également dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne l'adaptation des systèmes judiciaires nationaux au règlement sur le Parquet européen, la nomination des procureurs européens délégués et le recrutement de personnel.

Au sein du Conseil, des travaux sont en cours sur les relations du Parquet européen avec les pays tiers et les organisations internationales, en particulier en ce qui concerne la notification du Parquet européen en tant qu'autorité judiciaire compétente en vertu de la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959.

[Parquet européen \(informations générales\)](#)

[Site web du Parquet européen](#)

Droits de l'enfant

Le Conseil a pris acte de l'absence de consensus sur l'approbation des conclusions relatives à la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant. Présentée par la Commission le 24 mars 2021, cette stratégie propose des actions concrètes pour protéger, promouvoir et respecter les droits de l'enfant.

Les droits de l'enfant demeurent une priorité et les États membres appuient résolument les principales lignes d'action établies dans le projet de texte, y compris la nécessité d'élaborer des politiques globales visant à faire appliquer les droits de tous les enfants sans aucune discrimination, à intensifier les efforts pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, à renforcer les systèmes judiciaires de manière à ce qu'ils respectent les droits de tous les enfants et à accroître les possibilités pour les enfants d'être des membres responsables et résilients de la société numérique. Néanmoins, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur une partie du libellé du projet de texte et les conclusions n'ont donc pas pu être approuvées. La présidence réfléchit à présent à la voie à suivre.

[La stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant \(Commission européenne\)](#)

Divers

– *Propositions législatives en cours d'examen*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur les propositions législatives en cours d'examen dans le secteur de la justice. Il s'agit notamment des propositions relatives aux preuves électroniques, au e-codex, aux cessions de créances, à l'alignement des instruments de droit pénal de l'UE sur les règles en matière de protection des données et à l'adaptation de deux annexes du règlement relatif aux procédures d'insolvabilité.

[Aperçu des propositions législatives en cours d'examen sous la présidence slovène](#)

– *Conférence sur la réglementation de l'intelligence artificielle*

Les ministres ont reçu des informations sur les résultats de la conférence virtuelle consacrée à "la réglementation de l'intelligence artificielle – aspects éthiques et droits fondamentaux" (20 juillet 2021).

La première partie de cet événement était axée sur la perspective européenne et la récente proposition de règlement sur l'intelligence artificielle. La deuxième partie de la conférence était consacrée à la perspective internationale de l'intelligence artificielle et aux différentes initiatives en cours.

[Communiqué de presse sur la conférence virtuelle sur la réglementation de l'intelligence artificielle \(présidence slovène\)](#)

– *Situation des membres du pouvoir judiciaire en Afghanistan*

Les ministres ont reçu des informations sur la situation des membres du pouvoir judiciaire en Afghanistan et sur les mesures prises pour aider les Afghans et Afghanes qui courent un risque de persécution en raison de leur rôle au sein du système judiciaire afghan.

– ***Code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne***

La Commission a informé les ministres des résultats de la sixième évaluation du code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne, qu'elle a publiés le 7 octobre.

Le code de conduite a été élaboré en coopération avec les États membres et approuvé en mai 2016 par la Commission et par des entreprises du secteur des technologies de l'information (Microsoft, YouTube, Facebook et Twitter) afin d'assurer une lutte efficace contre les discours haineux illégaux en ligne. Des exercices d'évaluation réguliers sont organisés par la Commission en coopération avec des autorités des États membres, des plateformes informatiques et des ONG afin de vérifier les progrès accomplis par les plateformes informatiques dans la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne.

[Code de conduite de l'UE pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne: les résultats restent positifs, mais les progrès ralentissent \(communiqué de presse, Commission européenne\)](#)

[Le code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne \(Commission européenne\)](#)

Poursuites stratégiques altérant le débat public

Avant la session, les ministres ont participé à un déjeuner de travail pour discuter de la question des poursuites stratégiques altérant le débat public et de la nécessité de protéger les journalistes contre les recours abusifs.

Comme annoncé dans le plan d'action pour la démocratie européenne publié en décembre 2020, la Commission prépare une initiative visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits contre ce type de recours abusif. Afin de contribuer à la préparation de cette initiative, les ministres ont examiné les expériences et les bonnes pratiques nationales en matière de lutte contre les poursuites stratégiques altérant le débat public, ainsi que la dimension transfrontière de ce phénomène.

AFFAIRES INTÉRIEURES - 8 octobre**Situation en Afghanistan**

Les ministres ont pris note des informations communiquées par la Commission, le SEAE et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme sur la situation en Afghanistan, en ce qui concerne la protection internationale, la migration et la sécurité. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre les différents volets exposés dans la déclaration adoptée par les ministres de l'intérieur lors de leur réunion extraordinaire du 31 août.

En ce qui concerne la question de la migration et des déplacements forcés, un plan d'action actualisé concernant l'Afghanistan a été présenté par la Commission et le SEAE et examiné par le Conseil au niveau technique le 17 septembre. Ce plan d'action tient compte de l'évolution de la situation dans le pays et traite des travaux menés dans les domaines de la protection, de l'aide humanitaire, de l'aide au développement, de la prévention de la migration irrégulière, de la protection des frontières extérieures, des retours et du renforcement des capacités.

La Commission a également communiqué des informations sur le forum de haut niveau sur la réinstallation consacré à la situation en Afghanistan, qui s'est tenu le 7 octobre 2021.

En ce qui concerne la sécurité, un plan d'action pour la lutte contre le terrorisme a été élaboré par le coordinateur de l'UE chargé de la lutte contre le terrorisme en étroite concertation avec les États membres, les institutions et les agences de l'UE. Il contient des recommandations d'actions dans les domaines suivants:

- contrôles de sécurité: prévenir l'infiltration de terroristes dans l'UE
- renseignement/prospective stratégique: empêcher l'Afghanistan de devenir un refuge pour les groupes terroristes
- surveiller et combattre la propagande et la mobilisation
- lutter contre la criminalité organisée en tant que source de financement du terrorisme.

Les ministres se sont félicités du plan d'action, qui constitue une référence commune pour les travaux futurs.

[Afghanistan: plan d'action pour la lutte contre le terrorisme](#)

[Déclaration concernant la situation en Afghanistan \(31 août 2021\)](#)

Dimension extérieure des migrations

– *Plans d'action en matière de migration*

La Commission et la présidence ont communiqué aux ministres des informations sur les progrès réalisés dans l'élaboration de plans d'action pour le renforcement de partenariats globaux en matière de migration avec les pays d'origine et de transit prioritaires.

En juin 2021, le Conseil européen a demandé que des plans d'action soient présentés à l'automne 2021 et qu'ils comportent des objectifs clairs, des mesures de soutien supplémentaires et des calendriers concrets. Des discussions ont déjà eu lieu au niveau technique au sein du Conseil sur les plans d'action concernant l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la Tunisie, le Niger, le Nigeria et l'Iraq. Au cours de ces discussions, les États membres ont largement soutenu les plans d'action et souligné l'importance d'être concrets et opérationnels.

L'examen des plans d'action restants, y compris concernant la Libye et le Maroc, devrait avoir lieu la semaine prochaine.

[Conclusions du Conseil européen sur la COVID-19 et les migrations \(24 juin 2021\)](#)

– *Situation migratoire sur différentes routes*

Les ministres ont eu un échange de vues concernant la situation migratoire sur différentes routes. Ils ont souligné la nécessité de continuer à mettre l'accent sur la coopération avec les pays tiers et la protection des frontières extérieures de l'UE. Plusieurs États membres ont également souligné les avancées nécessaires en ce qui concerne le pacte sur la migration et l'asile. L'UE continuera à suivre attentivement la situation sur toutes les routes.

Le nombre de franchissements illégaux des frontières extérieures de l'UE au cours des huit premiers mois de 2021 a été de 64 % supérieur à celui enregistré il y a un an lorsque les restrictions liées à la COVID-19 étaient en place.

De toutes les routes, c'est celle de la Méditerranée centrale qui a enregistré le plus grand nombre d'arrivées, une augmentation ayant également été observée en Espagne, en raison notamment des arrivées dans les îles Canaries. Sur la route de la Méditerranée orientale, le chiffre global est inférieur à celui de l'année dernière, bien que les arrivées à Chypre aient augmenté.

De nouveaux modes opératoires ont été utilisés; ainsi la migration a été instrumentalisée à des fins politiques, en particulier le trafic organisé de migrants orchestré par l'État, en l'occurrence par la Biélorussie.

[Politique migratoire de l'UE \(informations générales\)](#)

[Flux migratoires: les routes orientale, centrale et occidentale \(infographie\)](#)

Filtrage et rétention aux frontières

Les ministres de l'intérieur ont débattu de la question du filtrage et de la rétention des migrants aux frontières.

Ces derniers mois, l'UE a été exposée à des situations complexes en matière de santé et de sécurité qui ont mis en lumière l'importance d'une approche coordonnée de la protection des frontières extérieures de l'UE. Il s'agit notamment de la pandémie de COVID-19, des événements récents en Afghanistan et de l'évolution de la situation à la frontière biélorusse.

Les ministres sont convenus qu'une action commune rapide était nécessaire pour relever les défis accrus en matière de sécurité et de santé. Des règles harmonisées en matière de contrôles de sécurité et de contrôles sanitaires aux frontières extérieures sont essentielles pour atteindre l'objectif d'assurer la sécurité au sein de l'espace Schengen. Toutefois, certains États membres ont également souligné la nécessité de conserver un certain degré de flexibilité pour permettre de s'adapter aux divers types de frontières extérieures et aux différentes situations nationales.

Plusieurs ministres ont également souligné la nécessité d'assurer la cohérence avec la réforme globale du régime d'asile et de travailler en parallèle sur toutes les propositions. La présidence a conclu que les solutions nécessaires devraient être recherchées dans le cadre de la proposition de règlement sur le filtrage et qu'elle poursuivrait les travaux visant à trouver des solutions au niveau technique.

Dimension numérique des enquêtes sur les abus sexuels sur mineurs

Les ministres ont tenu un débat sur la dimension numérique des enquêtes sur les abus sexuels sur mineurs. Ils ont notamment concentré leurs travaux sur la manière de garantir que les autorités compétentes aient accès aux données afin de pouvoir contrer efficacement cette forme de criminalité. Ils ont aussi examiné le rôle des mesures proactives prises par les plateformes de médias sociaux, les services d'hébergement et les fournisseurs de communications électroniques dans la lutte contre ce phénomène.

Les ministres ont souligné qu'il importait de garantir que les autorités compétentes chargées de la sécurité intérieure et publique aient le niveau nécessaire d'accès aux données. Pour y parvenir, il s'impose de suivre de près l'évolution des différents dossiers en cours qui traitent de l'accès des services répressifs aux données et définissent les règles régissant cet accès.

Les ministres ont également insisté sur la nécessité de trouver des moyens appropriés de renforcer le rôle des médias sociaux, des services d'hébergement et des fournisseurs de communications électroniques pour protéger les enfants et empêcher la diffusion de contenus pédopornographiques par l'intermédiaire de leurs services. Ils ont notamment souligné la nécessité d'un cadre juridique dans ce domaine.

Divers

– *Propositions législatives en cours d'examen*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur les propositions législatives en cours dans le secteur des affaires intérieures. Il s'agit notamment de propositions dans les domaines de la migration, de la sécurité et des affaires Schengen.

[Aperçu des propositions législatives en cours d'examen sous la présidence slovène](#)

– *Conférence ministérielle du Forum de Salzbourg*

La République tchèque a communiqué aux ministres des informations sur la conférence ministérielle dans le cadre du Forum de Salzbourg qui s'est tenue les 23 et 24 juin. À l'occasion du vingtième anniversaire de la signature de la première déclaration conjointe du Forum de Salzbourg, les ministres ont évalué leur coopération jusqu'à présent et ont discuté de l'orientation future du forum.

[Déclaration conjointe de la conférence ministérielle dans le cadre du Forum de Salzbourg et déclaration sur les orientations politiques](#)

Mise en œuvre de l'interopérabilité

Au cours du déjeuner, les ministres ont eu un échange de vues sur la mise en œuvre des différentes bases de données JAI et du cadre d'interopérabilité. La Commission a informé les ministres de l'état d'avancement et des retards possibles de la mise en œuvre du système d'entrée/sortie (EES) et du système d'information Schengen (SIS) en particulier. La présidence a conclu qu'à la suite de l'évaluation par l'eu-LISA, une décision serait prise lors de la session du Conseil JAI de décembre sur la date exacte de report de la mise en service de l'EES.

Le nouveau cadre pour l'interopérabilité, qui contribuera à améliorer la gestion des frontières et la sécurité intérieure en Europe, change la donne dans le domaine de l'échange d'informations. Sa mise en œuvre est étroitement liée à la création et à la mise à niveau d'un certain nombre de systèmes d'information dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, notamment le système d'entrée/de sortie, le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN).

[Les systèmes d'information au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice \(informations générales\)](#)

[Comment les bases de données interopérables renforceront-elles la sécurité de l'Europe? \(infographie\)](#)

COMITÉ MIXTE

Le Conseil réuni en formation de comité mixte (l'UE plus la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse) a traité les points suivants:

– ***Défis liés au filtrage et à la rétention aux frontières***

Voir ci-dessus.

– ***Mise en œuvre de l'interopérabilité***

Voir ci-dessus.

– ***Divers***

La présidence a informé le Comité mixte de l'état d'avancement d'un certain nombre de propositions législatives.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Évaluations de Schengen

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2020 de l'application, par le **Liechtenstein**, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la **coopération policière** ([12634/21](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2021 de l'application, par la **France**, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la **politique de retour** ([12635/21](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2020 sur le plan du respect, par **Chypre**, des conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la **politique de retour** ([12636/21](#))

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation destinée à remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de **Chypre** pour 2021 sur le plan du respect des conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la **coopération policière** ([12638/21](#))

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation destinée à remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de **Chypre** pour 2021 sur le plan du respect des conditions nécessaires à l'application de l'acquis de Schengen dans le domaine de la **gestion des frontières extérieures** ([12639/21](#))

Convention de La Haye de 1965 - adhésion de la Géorgie

Le Conseil a approuvé la position à prendre par l'Union européenne consistant à ne pas s'opposer à l'adhésion de la Géorgie à la convention de La Haye de 1965 ([12284/21](#) + [ADD1](#)).

En vertu de l'article 28 de la convention, tout État tiers peut adhérer à la convention. Toutefois, une telle adhésion n'est possible qu'à défaut d'opposition à celle-ci de la part d'un État présent à la dixième session de la Conférence de La Haye de droit international privé et ayant ratifié la convention.

Directive "carte bleue"

Le Conseil a adopté ce jour une directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés qui viennent vivre et travailler dans l'UE (directive "carte bleue"). Ce système d'admission à l'échelle de l'UE vise à attirer et à retenir des travailleurs hautement qualifiés, notamment dans les secteurs confrontés à des pénuries de compétences. ([PE CONS 40/21](#) + [12025/21 ADD1 REV1](#))

Migration légale: le Conseil adopte la directive "carte bleue" afin d'attirer les travailleurs hautement qualifiés ([communiqué de presse](#))

Directrice exécutive d'Europol

Le Conseil a adopté une décision prolongeant le mandat de M^{me} Catherine De Bolle en tant que directeur exécutif d'Europol jusqu'au 1^{er} mai 2026 ([11877/21](#)).

Le directeur exécutif d'Europol est nommé pour une période de quatre ans pouvant être prolongée une fois. M^{me} Catherine DE BOLLE a été nommée directeur exécutif d'Europol par le Conseil le 8 mars 2018.

Cabo Verde - Facilitation de la délivrance de visas

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion d'un accord entre l'UE et Cabo Verde modifiant l'accord existant visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour. ([5035/21](#), [5034/21](#)).

Les modifications apportées à l'accord ont pour but de réduire les droits de visa, élargir les catégories de personnes pouvant demander des visas à entrées multiples et simplifier la documentation à présenter pour justifier l'objet du voyage.

Mesures en matière de visas concernant la Gambie

Le Conseil a décidé aujourd'hui de suspendre temporairement l'application de certaines dispositions du code des visas aux ressortissants de la Gambie. Cette décision a été prise en raison du manque de coopération manifesté par la Gambie en matière de réadmission des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'UE. ([11748/21](#)).

Le Conseil adopte des mesures en matière de visas à l'encontre de la Gambie ([communiqué de presse](#))

COVID-19: liste des pays à l'égard desquels les restrictions de déplacement devraient être levées

À la suite d'un réexamen au titre de la recommandation concernant la levée progressive des restrictions temporaires appliquées aux déplacements non essentiels vers l'UE, le Conseil a mis à jour la liste des pays, régions administratives spéciales et autres entités et autorités territoriales à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées. En particulier, Bahreïn et les Émirats arabes unis ont été ajoutés à la liste ([12521/21](#)).

[Pandémie de COVID-19:le Conseil ajoute Bahreïn et les Émirats arabes unis à la liste des pays à l'égard desquels les restrictions en matière de déplacements devraient être levées](#)
